

MOTION DE LA SECTION 14

Réunie en jury d'admissibilité pour les concours CR2 et CR1 de l'année 2003, la section 14 du comité national de la Recherche Scientifique (système solaire et univers lointain) exprime sa très vive inquiétude concernant les effets négatifs résultant de la réduction notable du nombre de postes CR ouverts dans la discipline. Cette inquiétude est avivée par les perspectives portant sur le non-remplacement d'un grand nombre de fonctionnaires .

La section a dû traiter les dossiers de plus de 110 candidats sur 3 postes CR2 (90 candidats sur ce concours) et 2 postes CR1 (ainsi qu'un poste CR1 affiché). Malgré la désaffection certaine que subit la physique de la part des étudiants, elle a noté un **accroissement qualitatif du contenu scientifique des dossiers**. Cette progression de l'excellence des dossiers, estime-t-elle, résulte notamment des séjours post-doctoraux qu'effectuent le plus souvent à l'étranger les candidats astronomes, en particulier dans des institutions prestigieuses. De ce point de vue, elle attire l'attention sur les risques réels de fuite des cerveaux que la prolongation de ces post-docs peut induire.

Cette insuffisance de postes, dans un organisme qui fournit près de la moitié des forces « chercheurs » dans son domaine, peut conduire aussi à des problèmes d'exploitation des grandes missions et grands équipements en Astronomie.

Elle rappelle que la discipline est sujette, comme d'autres, à des départs en retraite importants dans les prochaines années et qu'un nombre significatif de recrutements est la condition pour maintenir le dynamisme de notre recherche.

La section 14 demande que dès 2004 le nombre de postes CR mis au concours tienne compte des besoins, y compris ceux de la discipline, et constitue une étape vers l'objectif gouvernemental de 3% du PIB consacré à la recherche.